

Rapport annuel
2016-2017



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1212-1155 boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 3A7
Tél. : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Télec. : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site web : www.ohdq.com

Coordination, conception et révision

Service des communications
Direction générale

Réalisation graphique et impression

Imprimerie F.L. Chicoine

Ce document est disponible dans le site web de l'Ordre : www.ohdq.com.

Note : Le terme « hygiéniste dentaire » désigne autant une femme qu'un homme.

Dépôt légal

3^e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
ISSN : 1203-2573
ISSN : 2371-1205 (rapport annuel en ligne)

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2017



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Mission

- Assure la protection du public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les compétences pertinentes.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes présentant des besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs organisationnelles

- Rigueur
- Empathie
- Engagement
- Interdisciplinarité
- Cohérence
- Respect

Québec, juin 2017

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)** pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Madame Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2017

MADAME STÉPHANIE VALLÉE
MINISTRE DE LA JUSTICE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)** pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Diane Duval, H.D.

Montréal, juin 2017

MONSIEUR JEAN PAUL DUTRISAC
PRÉSIDENT
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)** pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Diane Duval, H.D.

Table des matières

Rapports

Présidente	6
Direction générale et secrétariat	9
Activités du Conseil d'administration	11
Activités du Comité exécutif	13
Admissions	14
Comité des équivalences	16
Comité de révision des équivalences	18
Comité d'inspection professionnelle	19
Comité de la formation des hygiénistes dentaires	21
Comité de formation continue et professionnelle	22
Comité d'encadrement de la pratique professionnelle	24
Bureau du syndic	25
Conseil de discipline	27
Comité de révision	28
Comité des bourses	29
Prix d'excellence : Sylvie-de-Grandmont et Mérite du CIQ 2016	30
Comité des publications	31
Rapport du service des communications	32
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers	33
Membres du Conseil d'administration	47
Membres du comité exécutif	47
Membres du comité de vérification	47
Personnel permanent du siège social	48



Rapport de la présidente

L'exercice 2016-2017 s'inscrit dans la même continuité de pensée depuis 2013, mais également dans un changement profond de la gouvernance de l'Ordre, en commençant par l'adoption du plan stratégique 2017-2020 visant à optimiser notre mission de protection du public. J'ai donc le plaisir de vous présenter mon rapport annuel à titre de présidente de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)** pour l'exercice 2016-2017.

MODERNISATION DES PROFESSIONS DU DOMAINE BUCCODENTAIRE

Le dossier de la modernisation des professions buccodentaires aura accaparé beaucoup de temps à la présidence au cours du dernier exercice.

L'Ordre a réaffirmé l'importance du rôle que pourrait jouer l'hygiéniste dentaire auprès des clientèles qui n'ont pas accès aux cabinets dentaires. Nous avons partagé toute la documentation pertinente avec l'Ordre des dentistes du Québec pour chacune des compétences et activités en hygiène dentaire. L'ensemble de notre démarche repose sur les plus récentes études scientifiques liées à la prévention et au contrôle des affections buccodentaires. Tout cela, inlassablement et en étroite corrélation avec l'évolution des autres professions de la santé dont le champ d'exercice et les activités sont liés à la santé buccodentaire, a été actualisé au début des années 2000.

Pour faire aboutir le dossier, nous avons tenu des séances de travail avec l'Ordre des dentistes du Québec à l'Office des professions, de même qu'avec l'Ordre des denturologistes du Québec. Plus spécifique à notre profession, nous avons tenu une demi-journée de travail avec des hygiénistes dentaires en pratique de l'orthodontie dont les activités ont évolué bien au-delà de la pose des boîtiers et des attaches. Enfin, pour une meilleure compréhension systémique de la modernisation de notre profession, nous avons élargi nos travaux de consultation auprès d'autres professions de la santé.

Le dossier de la modernisation exigera encore beaucoup de travaux au cours des prochaines années, eu égard aux modalités d'application du concept d'«ordonnance collective» introduit au Code des professions par l'adoption de la Loi 90 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*) en 2003.

PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

• **Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et les services aux personnes hébergées en CHSLD**

L'Ordre s'est joint au Regroupement provincial des comités d'usagers et aux autres ordres du domaine de la santé concernés par les soins et services aux personnes hébergées en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), afin de prendre position dans ce dossier. Les travaux, amorcés au printemps 2016, ont permis d'élaborer un énoncé commun des soins et services basés sur la collaboration interprofessionnelle et adaptés aux besoins des personnes dans les CHSLD. L'Ordre s'est engagé à entreprendre des travaux en vue de soutenir ses membres dans l'élaboration et l'implantation d'une approche de collaboration interprofessionnelle dans les services aux personnes hébergées en CHSLD. L'énoncé de position est toujours sur notre site pour consultation.



• Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD

À l'automne dernier, l'Ordre a été consulté dans le cadre des travaux préparatoires au premier «Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD» initié par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Fort des travaux sur l'«Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et les services des personnes en CHSLD» et des constats plutôt alarmants de l'état de santé buccodentaire des personnes hébergées, l'Ordre a soumis au MSSS son analyse de la situation et ses recommandations. Au terme de ce premier Forum, le ministre de la Santé et des Services sociaux s'est engagé à mettre sur pied des projets pilotes en santé buccodentaire préventive et en soins d'hygiène dentaire en CHSLD.

RÉFORME DU CODE DES PROFESSIONS ET CONSULTATIONS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ)

En plus de la présentation d'un mémoire dans le cadre de la Commission parlementaire sur le projet de la Loi 98 (*Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*) à l'été dernier, l'Ordre, à la demande de l'Office des professions du Québec, a transmis ses commentaires sur divers dossiers attenants à la réforme du Code des professions.

• Formation initiale des hygiénistes dentaires

En continuité des commentaires formulés l'an dernier à l'Office sur les comités de la formation, l'Ordre a répondu à une nouvelle demande de consultation de l'Office sur un enjeu connexe : la formation initiale des membres des ordres. L'Ordre a souligné le fossé évident qu'il y a entre le monde de l'éducation et les obligations qui incombent à un ordre professionnel. Notons, entre autres, l'importance d'acquérir, dès la formation initiale, une bonne compréhension des principes éthiques en vue de développer chez les futurs professionnels une approche structurée dans la prise de décisions cliniques fondée à la fois sur des modèles existants et sur les plus hauts standards éthiques en la matière.

CADRES DE LA PRATIQUE EN HYGIÈNE DENTAIRE

À ce chapitre, l'Ordre a publié un énoncé de position sur l'utilisation du laser par les hygiénistes dentaires. D'autres dossiers ont retenu l'attention de l'Ordre, comme celui de la prise de tomographie par les hygiénistes dentaires, dont le cadre de pratique sera divulgué en 2017-2018.

Aussi, lors du Congrès de l'Ordre d'octobre 2016, la conférence de M^e Jean-Pierre Ménard, a permis de clarifier des notions de responsabilité professionnelle, tant en matière de soins qu'en matière de consentement éclairé, de divulgation d'incidents professionnels et d'écritures légales obligatoires au dossier.

Enfin, notre équipe de professionnels à la permanence de l'Ordre s'est enrichie d'une juriste et d'une hygiéniste dentaire hautement qualifiée en recherche et développement. Tout cela en vue de fournir aux membres des guides d'exercice qui répondent aux plus hauts standards de soins.

RELATIONS PUBLIQUES ET PARTICIPATION DES MEMBRES

À ce chapitre, l'Ordre a été présent sur la place publique de l'automne 2016 au printemps 2017. Lors de nombreuses entrevues radiophoniques et entretiens de presse, l'Ordre a livré un message «phare» sur les bonnes habitudes d'hygiène dentaire. Pour promouvoir le rôle de l'hygiéniste dentaire dans le maintien d'une bonne santé buccodentaire, une vidéo a été réalisée avec l'excellent Vincent Graton, dans le cadre de la campagne Ordre de protéger du Conseil interprofessionnel du Québec, et a circulé de façon virale sur le web. Un mini-sondage sur les habitudes quotidiennes d'hygiène buccale des québécois a également été réalisé par la Firme Léger et un ruban lilas, couleur de l'hygiéniste dentaire et de la compassion, a été arboré par les hygiénistes dentaires en avril, soulignant ainsi sa préoccupation pour des soins de qualité à un pan de la population québécoise qui n'a pas accès aux services de l'hygiéniste dentaire.

Le Congrès 2016 a été l'occasion de rencontrer les hygiénistes dentaires grâce à une nouvelle formule grandement appréciée des participants. En effet, un panel sur l'avenir des services de première ligne en soins buccodentaires a permis d'interagir et de partager les opinions diverses et convergentes d'un juriste, d'un économiste et d'une infirmière en pratique de collaboration interprofessionnelle.

Rapport de la présidente (suite)

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour obtenir des résultats durables, il faut viser les meilleures pratiques en matière de soins. Mon prochain mandat consistera à guider les travaux du Conseil vers l'instauration de guides d'exercice dans un contexte de nouvelles activités. Plus de formations continues seront disponibles en ligne et des ateliers cliniques pratiques vous seront offerts au cours de l'année.

Il ne peut y avoir deux normes d'exercice d'une même activité effectuée en partage entre l'hygiéniste dentaire, le dentiste et le denturologiste. C'est pourquoi il faudra instaurer des comités inter-ordres pour l'élaboration commune de normes de pratique et d'inspection professionnelle standards afin de mieux encadrer les diverses pratiques en santé buccodentaire et harmoniser les relations de collaboration interprofessionnelle.

CONCLUSION

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Conseil qui m'ont soutenue au cours du dernier exercice. Un merci également au personnel du siège social et mes meilleures vœux de succès à M^e Janique Ste-Marie qui a effectué un tournant dans sa carrière peu de temps avant la fin de l'exercice financier 2016-2017.

Je profite également de la présente pour remercier les membres qui, par leurs commentaires constructifs, leur confiance renouvelée et leur mobilisation, participent à l'objectif d'obtenir des soins de qualité accessibles à toute la population québécoise.

La présidente,



Diane Duval, HD

Rapport de la direction générale et du secrétariat de l'Ordre

Nous avons le plaisir de vous présenter le quarante-deuxième rapport des activités de la direction générale et du secrétariat de l'**OHDQ**, incluant le rapport du Conseil d'administration, du comité exécutif et des admissions pour l'exercice 2016-2017, se terminant le 31 mars 2017.

Notons que le rapport annuel a été rédigé en partie par M^e Janique Ste-Marie qui a quitté ses fonctions de directrice générale et secrétaire le 2 mars 2017.

PROMOTION DE LA PROFESSION

En favorisant l'amélioration de la santé buccodentaire de toute la population, les hygiénistes dentaires du Québec assument tout au long de l'année un rôle majeur en matière d'éducation et de prévention. Le 12 avril 2016, l'**OHDQ** a marqué le coup avec la « Journée de l'hygiéniste dentaire ». À cette occasion, la population a eu l'opportunité de rencontrer et questionner les hygiénistes dentaires bénévoles au stand d'information de l'Ordre à la Place Ville Marie au sujet de leur santé buccodentaire. Nous tenons à remercier ces professionnels de la santé pour leur engagement à la promotion de la profession.

En outre, l'**OHDQ** a également participé à des journées carrière de même qu'à plusieurs activités en centres de la petite enfance (CPE) et en Centre jeunesse emploi (CJE). L'**OHDQ** a aussi prêté main forte aux paniers de Noël de Moisson Rive-Sud, un organisme qui a pour mission de récupérer des denrées, d'approvisionner les organismes communautaires accrédités et de soutenir le développement de solutions durables pour assurer la sécurité alimentaire de la population fragilisée en Montérégie.

MODIFICATION IMPORTANTE AU STATUT DE RETRAITÉ

Au cours de l'assemblée générale 2016, les membres de l'Ordre ont entériné la proposition du C.A. d'abolir la catégorie de membre retraité à compter du 1^{er} avril 2017. Faisant suite à ceci, une catégorie « abonné retraité » a été créée par le C.A. afin de permettre aux anciens membres de l'Ordre à la retraite, de pouvoir s'abonner au magazine *L'Explorateur*. Cette proposition a été adoptée à la réunion du vendredi 27 janvier 2017 avec les critères d'éligibilité.

L'OHDQ EN MODE CONSULTATION

Au cours l'année, l'**OHDQ** avec 42 autres ordres professionnels ont participé à une consultation de la ministre de la Justice au sujet du *Projet de loi no 98, Loi modifiant diverses*

lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel. Ce projet de loi vise, entre autres, la gouvernance des ordres, l'intégration professionnelle des personnes migrantes par la transformation du poste de Commissaire aux plaintes en Commissaire à l'admission et par l'insertion formelle d'un pôle de coordination sur l'accès à la formation au Code des professions. Le 13 septembre 2016, l'**OHDQ** a présenté un mémoire sur toutes ces questions dans le cadre de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec. Ce document est disponible dans le site web de l'Ordre.



SERVICE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE TRANSMISSION D'INFECTIONS HÉMATOGÈNES (SERTIH)

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) s'adresse aux professionnels et étudiants de la santé du Québec qui sont porteurs d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le service permet d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage.

À la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, le Conseil d'administration a adopté dès 2015 une position très claire en rapport avec la pratique des hygiénistes dentaires et les infections transmissibles par le sang. Depuis, l'**OHDQ** maintient le cap et soutient activement le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation en santé.

Rapport de la direction générale et du secrétariat de l'Ordre (suite)

CESSATION TABAGIQUE

Cette année encore l'**OHDQ** s'est associé au Conseil québécois sur le tabac et la santé pour marquer à sa manière la Semaine pour un Québec sans fumée, qui avait lieu du 15 au 21 janvier 2017, sous le thème : « Le tabac tue 1 fumeur sur 2. Ça tombe toujours sur quelqu'un qu'on aime. ». La campagne était affichée sur le site web de l'Ordre et dans le magazine *L'Explorateur* sous la forme d'une publicité, d'un article et d'affiches complémentaires.

Cette campagne nationale de promotion de la santé publique est importante car le tabac est responsable de pas moins de 10 400 décès chaque année au Québec, ce qui en fait la première cause de mortalité évitable.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR 2020

Au cours de l'exercice 2016-2017 a débuté une vaste réflexion menant à terme à l'adoption en mars du plan stratégique 2017-2020 de l'**OHDQ**. Ce plan présentera, d'une part, le contexte et les enjeux dans lesquels l'**OHDQ** évolue et, d'autre part, les grandes orientations et les axes d'intervention qui guideront ses actions pour les prochaines années. Les priorités sur lesquelles le plan stratégique s'appuiera sont les suivantes : développer le champ de pratique des hygiénistes dentaires, promouvoir le rôle sociétal de l'hygiéniste dentaire, rendre l'organisation efficace et proactive et assurer les perspectives d'avenir des hygiénistes dentaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Cette année encore, dans un souci de saine gouvernance, les gestionnaires de l'Ordre ont eu à cœur la recherche et l'application de manières plus efficaces de faire afin de réduire les coûts liés aux opérations. En outre, tous les employés de l'Ordre ont également manifesté et pratiqué ce même souci de réduire les dépenses sans pour autant diminuer la grande qualité reconnue des services offerts aux membres.

Ces surplus de l'Ordre permettront, au cours du prochain exercice, de mettre en œuvre de grands chantiers liés à la planification stratégique 2017-2020, à l'augmentation des ressources humaines et finalement à la modernisation de la profession.

Les états financiers vérifiés par l'auditeur indépendant pour l'exercice 2016-2017 sont présentés dans ce rapport.

REMPLACEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU SECRÉTARIAT

Nous avons entrepris les démarches pour le remplacement de M^e Ste-Marie. Un comité de sélection a été formé, celui-ci a été assisté dans ses travaux par une firme spécialisée. Un comité de gestion intérimaire a été formé afin d'assurer une transition harmonieuse.

CONCLUSION

La mise en œuvre de tous ces chantiers et dossiers d'envergure au cours de l'exercice 2016-2017 ont été rendus possibles grâce au travail d'une équipe composée de personnes compétentes et dédiées. Des remerciements sont adressés aux administrateurs du Conseil d'administration, à ceux du comité exécutif, au personnel de la permanence de l'Ordre, aux membres siégeant à des comités ainsi que les différents collaborateurs ponctuels pour leur apport et leur soutien.

Le professionnalisme et le dynamisme de toutes ces personnes ont contribué à l'avancement des différents dossiers, de sorte que l'Ordre a encore été en mesure d'accomplir sa mission première qu'est la protection du public, il est important de le souligner.

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions ordinaires	6
Réunions extraordinaires	4
Résolutions	104

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DES COMITÉS

Les mandats de trois (3) postes d'administrateurs arrivaient à échéance, trois nouveaux administrateurs ont donc été élus.

Madame Ruth Nicole a été élue pour la région de l'Estrie et de la Montérégie (05 et 16). Madame Johanne Landry a été élue par acclamation pour la région Montréal et Laval (06 et 13). Monsieur Jason Lambert a été élu par acclamation pour la région Québec et Chaudière-Appalaches (03 et 12).

Madame Josée Tessier a démissionné de son poste d'administratrice pour la région de Montréal et Laval (06 et 13) le 31 mai 2016. Elle a été remplacée par madame Lorna Lanoue-Patrice. Monsieur Henri Martin-Laval a démissionné, le 11 octobre 2016, de son poste d'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Il a été remplacé par madame Renée Verville. Madame Manon L'Abbée a démissionné de son poste d'administratrice pour la région Laurentides et Lanaudière (14 et 15) le 7 février 2017. Madame Francine Demeules, alors en fin de mandat, a démissionné de son poste d'administratrice pour les régions Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le 31 mars 2017.

L'assermentation des administrateurs a eu lieu à la première réunion du Conseil d'administration, le 11 juin 2016. Tel que requis aux termes de la réglementation, une copie du relevé de scrutin a été transmise à chacun des candidats et soumise à l'assemblée générale annuelle des membres le 11 juin 2016.

La première réunion de l'année s'est déroulée le 11 juin 2016 et les administrateurs ont dûment procédé à la composition des différents comités statutaires et des autres comités de l'Ordre.

CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de leur première réunion du 11 juin 2016, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2016-2017. À la séance du Conseil d'administration du 27 janvier 2017, les administrateurs ont unanimement résolu de tenir l'assemblée générale annuelle des membres le samedi 17 juin 2017.

Le rapport annuel 2016-2017 sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle le 17 juin 2017.

GOUVERNANCE

Tout au long de l'exercice, les administrateurs ont été guidés dans leurs travaux et réflexions par la réglementation en vigueur et par les bonnes pratiques de gouvernance, et ce, conformément aux politiques dûment adoptées. Les administrateurs ont pu bénéficier, dès le début de l'exercice d'une formation intitulée : « La gouvernance de l'Ordre professionnel au cœur de sa mission de protection du public ».

Au cours de l'exercice, conformément aux différentes politiques de gouvernance, les administrateurs ont, entre autres, révisé la Politique sur les placements (adoptée le 31 mars 2006 et révisée le 6 juillet 2016), la *Politique de remboursement des dépenses admissibles* (adoptée le 11 septembre 2015 et révisée le 16 septembre 2016).

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Durant les différentes réunions, les administrateurs ont pris connaissance et adopté les états financiers dûment présentés par le responsable des ressources financières et matérielles. De plus, dans le cadre d'une gestion rigoureuse, ils ont convenu de procéder, en cours d'année, à une révision budgétaire. Ainsi lors de la séance du 9 décembre 2016, les administrateurs ont révisé les états financiers. Finalement, le 24 mars 2017, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2017-2018.

Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

RESSOURCES HUMAINES

Des changements au niveau de la structure administrative de l'Ordre ont été effectués notamment au cours de l'été par l'abolition du poste conjoint de responsable du comité des équivalences et responsable du comité de l'encadrement de la pratique professionnelle pour créer les postes distincts de responsable des équivalences et celui de responsable du développement de la profession (CA du 16 septembre 2016). De plus, avec le déploiement du plan d'action, les travaux dans le dossier de la modernisation et le nombre croissant d'inspections professionnelles, au cours du CA du 5 novembre 2016, les administrateurs ont convenu de créer trois (3) postes : conseiller juridique junior, adjoint administratif à l'inspection et la pratique professionnelles et conseiller-formateur en développement (volet CHSLD). Les postes de conseiller juridique junior et d'adjoint administratif à l'inspection et la pratique professionnelles ont été pourvus en mars 2017.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Débutés au cours de l'exercice précédent (2015-2016), les travaux du groupe de travail sur la planification stratégique de l'OHDQ se sont poursuivis tout au long de l'année. Le groupe sera en mesure de formuler des recommandations avec un plan stratégique 2017-2020.

NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) ET LE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

Le 11 juin 2016, les administrateurs ont désigné madame Diane Duval, H.D., présidente, représentante au Conseil interprofessionnel du Québec et madame Anick Boulay, H.D., vice-présidente de l'OHDQ, déléguée substitut.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

Au cours de l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres, qui avait lieu le 11 juin 2016, les membres ont majoritairement résolu d'augmenter le coût de la cotisation 2017-2018 de 1 % du coût de la cotisation actuelle de 370,88 \$, représentant 3,71 \$, soit un total de 374,59 \$ pour la cotisation régulière et de 187,30 \$ pour les nouveaux diplômés. De plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CNESST) et pour les nouveaux membres étudiants (diplômés).

Les membres ont également résolu d'abolir le statut de membre retraité à compter du 1^{er} avril 2017. Faisant suite à ceci, une catégorie « abonné retraité » a été créée sur une proposition du Conseil d'administration pour permettre aux anciens membres de l'Ordre à la retraite, de pouvoir s'abonner au magazine scientifique *L'Explorateur* moyennant la somme taxable de 60 \$ annuellement.

Rapport des activités du comité exécutif

Réunions ordinaires	8
Réunions extraordinaires	7
Résolutions	180

Voici un bref aperçu des travaux du comité exécutif pour l'exercice 2016-2017.

GOUVERNANCE

Au cours de sa première réunion, le comité exécutif a adopté la *Politique de placements* de l'**OHDQ** pour l'année 2015-2016.

COLLABORATION ENTRE LES ORDRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Le comité exécutif a adopté un plan de communication proposé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) visant, entre autres, la création d'outils pour faciliter la synergie entre les ordres professionnels du Québec.

Le comité exécutif a appuyé unanimement l'amendement projeté par le Collège des médecins du Québec au Code des professions quant au seuil minimal d'au moins cinq (5) ans de radiation à titre de sanction disciplinaire, lorsqu'une décision de culpabilité est prononcée à la suite du dépôt d'une plainte relative à des actes dérogatoires à caractère sexuel.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES

Le 5 avril 2016, le comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier 412 personnes du tableau des membres, puisque celles-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences des articles 46, paragraphe 2 et 85,3, paragraphe 1, du Code des professions, du second paragraphe de l'article 46 du code.

IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES REVENANT À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE APRÈS UNE ABSENCE DE CINQ (5) ANS ET PLUS

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre cinquante (50) et quatre cent trente-cinq (435) heures	2
Nombre de membres devant effectuer des heures de formation continue d'une durée maximale de cinquante (50) heures	5
Limitation d'exercice d'un membre jusqu'à la réussite du stage	1
Prolongation du délai pour compléter les formations imposées	0
Fermetures de dossiers à la suite de la réussite du stage	2

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES ÉQUIVALENCES VISANT À RECONNAÎTRE OU NE PAS RECONNAÎTRE UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Reconnaisances de diplôme ou de formation	27
Non-reconnaisance de diplôme ou de formation	24
Fermetures de dossiers	41

COMMANDITES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE LA PROFESSION OU DE SENSIBILISATION PAR DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé une commandite de deux cent cinquante dollars (250 \$) à une hygiéniste dentaire pour son projet de prévention chez les enfants de deux (2) ans et plus dans les garderies subventionnées ou non.

SUIVI DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Conformément à la Politique de formation continue obligatoire, des avis de non-respect ont été envoyés au cours du mois d'août 2016 à 383 membres n'ayant pas accompli les heures obligatoires. De plus, un avis de sanction a été envoyé à 69 membres et ces dossiers ont été transférés au comité d'inspection professionnelle.

Rapport des admissions

PORTRAIT GÉNÉRAL

Nombre de membres au 31 mars 2017	6 317
Nombre de membres actifs	6 289
Membres retraités (statut aboli au 1 ^{er} avril 2017)	23
Membre à vie (inclus dans le nombre de membres)	5
Nombre de réinscriptions au tableau en cours d'exercice	257
Nombre de délivrances de permis	333
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184	292
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme	1
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation	26
Nombre de délivrances de permis selon l'autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	14
Nombre de délivrances de permis selon l'article 42.4	0
Nombre de radiations au tableau en cours d'exercice en vertu de l'article 85.3	412
Nombre de radiations à la demande d'un membre	1
Nombre de radiations en vertu de l'article 133	0
Décès	1

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

Membres par région	
01. Bas-Saint-Laurent	116
02. Saguenay-Lac-Saint-Jean	260
03. Capitale-Nationale	660
04. Mauricie	272
05. Estrie	208
06. Montréal	1 368
07. Outaouais	331
08. Abitibi	92
09. Côte-Nord	68
10. Nord-du-Québec	25
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	45
12. Chaudière-Appalaches	279
13. Laval	291
14. Lanaudière	358
15. Laurentides	409
16. Montérégie	1 335
17. Centre-du-Québec	158
Autre	42

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR SEXE

Femmes	6 181
Hommes	136

ABONNÉS ÉTUDIANTS

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés étudiants. Ce statut leur permet de recevoir à la fois le magazine *L'Explorateur* et le bulletin d'information transmis par courriel *Mots d'Ordre*, mais aussi de participer aux formations continues offertes par l'**OHDQ**, tout comme de participer au concours de la Bourse de la relève.

Collèges / cégeps	Nombre d'abonnés étudiants
Chicoutimi	91
De Maisonneuve	3
Édouard-Montpetit	2
Garneau	1
John Abbott	2
Outaouais	35
Régional de Lanaudière à Terrebonne	1
Saint-Hyacinthe	1
Trois-Rivières	0
Total	136

COTISATION 2016-2017

Pour l'exercice 2016-2017, les montants de cotisation selon les catégories se répartissent comme suit :

	Montant de la cotisation	Nombre de membres
Membres actifs	363,57 \$	5 699
Nouveaux diplômés	178,13 \$	267
Nouveaux diplômés (1 ^{er} août au 30 novembre)	155,63 \$	48
Nouveaux diplômés (1 ^{er} décembre au 31 mars)	133,13 \$	5
Nouveaux membres	363,57	14
Membres retraités	178,13	23
Membres à vie	nil	5
Cotisation supplémentaire	nil	nil

Note : Pour être inscrits au tableau de l'Ordre, les membres doivent effectuer leur paiement de cotisation au plus tard le 31 mars de chaque année. Ces montants mentionnés ci-haut ne comprennent pas les coûts pour l'assurance responsabilité professionnelle.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

L'Ordre contracte annuellement une assurance responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assurés	Tous les membres (actuels et anciens)
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

De plus, l'Ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ.

Nombre de permis émis lors de l'exercice 2016-2017

	Nombre
Reçus	14
Acceptés	14
Refusé	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, au fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	292
Acceptées	292
Refusée	0

Demandes fondées sur l'article 42.4 du Code des professions (autorisation spéciale) permettant au Conseil d'administration d'autoriser une personne à exercer la profession.

	Nombre
Reçue	0
Acceptée	0
Refusée	0

L'Ordre n'a reçu aucune nouvelle demande fondée sur l'article 42.4 du Code des professions. Toutefois, une demande de renouvellement a été faite et acceptée.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement situé hors Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, au fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçue	0
Acceptée	1
Refusée	0
Reçue qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, au fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	26
Acceptées	26
Refusée	0
Reçue qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	18
Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	20
Nombre de demandes de permis temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
Nombre de demandes de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire	22

NOMBRE DE PERMIS TEMPORAIRE RESTRICTIF / NOMBRE DE PERMIS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste.

Rapport du comité des équivalences

Le comité des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires établies en vigueur et de formuler des recommandations au comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	1	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	1	1	0	0
Hors du Canada	20	2	26	0	6

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

30

À la fin de l'exercice **2012-2013**, deux (2) demandes n'avaient pas fait l'objet d'une décision au **31 mars 2013** puisque les candidats étaient en attente de passer les évaluations pratiques. Au **31 mars 2017**, ces demandes sont toujours sans objet. Parmi ces deux (2) demandes, un (1) candidat a demandé de procéder à la fermeture de son dossier.

2

À la fin de l'exercice **2013-2014**, une (1) demande n'avait pas fait l'objet d'une décision au **31 mars 2014**. Au **31 mars 2017**, cette demande est toujours sans objet puisque la personne est en attente de passer les évaluations pratiques, car elle est à l'extérieur du Canada.

1

À la fin de l'exercice **2014-2015**, quatorze (14) demandes reçues n'avaient pas fait l'objet d'une décision au **31 mars 2015**. Au cours de l'exercice **2016-2017**, treize (13) de ces demandes ont fait l'objet d'une décision au **31 mars 2017** et une (1) demande n'a pas fait l'objet d'une décision au **31 mars 2017**. Cette personne étant en attente de passer les évaluations pratiques, car elle est à l'extérieur du Canada.

1

À la fin de l'exercice 2016-2017 , une (1) demande n'avait pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2017 , puisque le candidat a demandé de procéder à la fermeture de son dossier.	1
Une (1) demande de modification de prescription a été reçue au cours de l'exercice 2016-2017 et cette demande a fait l'objet d'une décision au 31 mars 2017 .	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquise hors-Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nombre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	1	26
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'**OHDQ** travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'**OHDQ** a élaboré des sessions d'information afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert six (6) sessions d'information. C'est donc dire que soixante-huit (68) personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

De ce fait, un groupe de vingt-deux (22) dentistes formés à l'étranger a terminé à la fin août 2016 une formation d'appoint au Cégep de Saint-Hyacinthe. Cette formation donne accès au permis de pratique comme hygiéniste dentaire. Cette formation d'appoint favorise l'intégration de ces dentistes formés à l'étranger sur le marché du travail québécois.

En conclusion, étant soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante, l'Ordre l'est aussi de la qualité des professionnels formés.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Jocelyne Long, H.D.

Mme Véronique S. Martin, H.D.

Mme Guylaine Vallée, H.D.

Mme Marlène Harvey, H.D., B. Éd., M. Adm., responsable et secrétaire du comité des équivalences (jusqu'au 6 juin 2016)

Mme Maryse Quesnel, H.D., responsable et secrétaire du comité des équivalences (depuis le 19 mai 2016)

SERVICE DES ÉQUIVALENCES :

Mme Nadine Caron, adjointe administrative

Mme Maryse Quesnel, H.D., responsable des équivalences

Rapport du comité de révision des équivalences

Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner un avis sur la décision prise par les membres du comité des équivalences concernant les demandes faites par des candidats formés hors Québec et désirant travailler au Québec à titre d'hygiénistes dentaires, et ce, conformément aux normes réglementaires en vigueur. Le candidat a le droit de se faire entendre à cette réunion; soit en personne ou par conférence téléphonique. Il doit aviser l'Ordre au plus tard dix (10) jours avant la date de la réunion.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité a tenu une seule réunion, le 30 août 2016.

	Nombre
Dossier étudié	1
Dossier refusé	1

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Annie Deguire, H.D.

Mme Jocelyne Jouan, H.D.

Mme Anila Hasko, H.D.

M^e Janique Ste-Marie, notaire, directrice générale et secrétaire de l'**OHDQ**, secrétaire du comité (jusqu'au 2 mars 2017)

Rapport du comité d'inspection professionnelle

En vertu du Code des professions, un comité d'inspection professionnelle doit être institué au sein de chaque ordre professionnel.

Nombre de réunions	8
Recommandation	0
Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale	847
Visites portant sur la compétence professionnelle d'un membre	0
Nombre de rapports portant sur la compétence professionnelle d'un membre	0
Dossier transmis au Bureau du syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	1

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2016-2017

Le programme de surveillance générale 2016-2017 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en février 2016 et publié à l'intention des membres dans le bulletin d'information *Mots d'Ordre* de février 2016 comme suit :

I – MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II – VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III – OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV – OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V – CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans.
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI – MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, huit cent quarante-sept (847) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire et chacun de ces questionnaires a été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

SYNTHÈSE DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le comité d'inspection professionnelle a formulé soixante et une (61) résolutions. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le comité d'inspection professionnelle a fait état des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Trois (3) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel et la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

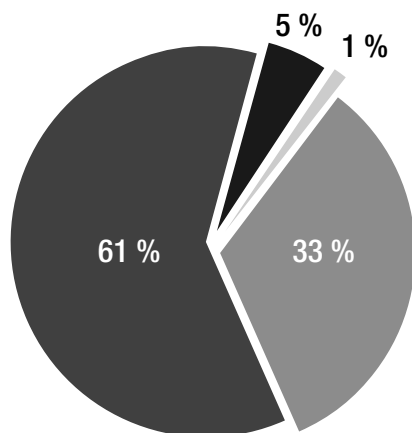
Deux cent quatre-vingt-quatre (284) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel et la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Cinq cent quatorze (514) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public et l'éthique

Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

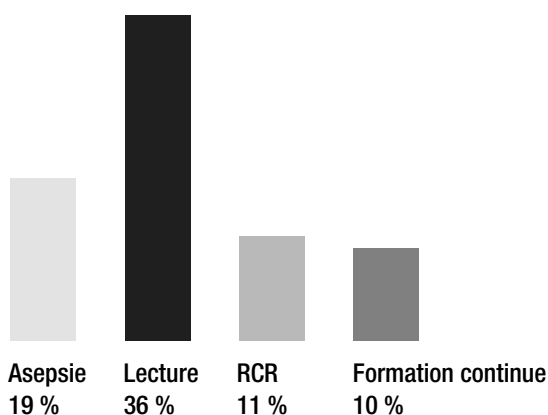
professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Pour quarante-six (46) membres, la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.



PLAN D'ACTION

Modifications dans les mesures d'asepsie	160
Comptes rendus de lecture	309
Formations RCR	94
Formations continues liées au secteur d'activité	85
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0



AUTRES ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les membres du comité, les inspectrices et la secrétaire du comité ont :

- assisté à des formations en lien avec l'exercice de la profession et de leur fonction;
- validé la conformité du dossier de formation continue de chacun des membres visités;

- maximisé l'utilisation des technologies, notamment le courrier électronique et le site Web de l'Ordre, afin d'accroître l'efficacité des communications avec les membres et réduire les envois postaux;
- suggéré des sujets au comité de formation continue et professionnelle, ainsi qu'au comité de publications, et fait la recommandation qu'une formation en contrôle des infections soit obligatoire pour tous les membres.

Les membres du comité et la secrétaire ont :

- assuré le suivi des membres concernés par l'article 7.1 (sanction) de la *Politique de formation continue obligatoire*;
- fait la mise à jour de l'énoncé de position : *Les infections transmissibles par le sang et la pratique de l'hygiéniste dentaire*;
- rédigé quatre chroniques pour la rubrique « Inspection professionnelle » de *L'Explorateur*;
- amorcé la mise à jour du guide de contrôle des infections;
- effectué une vigie des réseaux sociaux en lien avec la profession;
- collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers.

La secrétaire du comité a également siégé au sein du comité directeur du Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hémotogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et collaboré au Groupe directeur du Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Elle a aussi participé à des formations du CIQ, dont la *Journée de l'inspection professionnelle* en mai 2016 et le Colloque sur l'interdisciplinarité en novembre 2016.

COMPOSITION DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE :

- Mme Véronique Dionne**, H.D., présidente du comité
- Mme Jacinthe Bourcier-Duquette**, H.D. (depuis le 8 juillet 2016)
- Mme Sophie Campagna**, H.D. (jusqu'au 10 juin 2016)
- Mme Marie-Josée Dufour**, H.D.
- Mme Sonia Petrilli**, H.D.

Inspectrices

- Mme Carolle Bujold**, H.D., inspectrice
- Mme Anna Maria Cuzzolini**, H.D., inspectrice (jusqu'au 23 février 2017)
- Mme Manon L'Abbée**, H.D., inspectrice (depuis le 27 mars 2017)

Membres du service de l'inspection professionnelle

- Mme JINETTE LAPARÉ**, adjointe administrative
- Mme Joëlle Masengu Mbanga**, H.D., adjointe administrative (depuis le 20 mars 2017)
- Mme Agathe Bergeron**, H.D., responsable de l'inspection et la pratique professionnelle et secrétaire du comité

Rapport du comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un comité de la formation a été institué au sein de l'**OHDQ**. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité n'a pas tenu de réunion.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Ruth Nicole, H.D., membre représentant l'**OHDQ** et présidente du comité

Mme Chantal Coutu, H.D., membre représentant l'**OHDQ**

Mme Francine Trudeau, H.D., membre représentant la Fédération des cégeps

M. Pierre Leblanc, membre représentant la Fédération des cégeps

Mme Louise Brunelle, membre représentant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

M^e Janique Ste-Marie, notaire, directrice générale et secrétaire de l'**OHDQ**, secrétaire du comité (jusqu'au 2 mars 2017)

Rapport du comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Le mandat du comité de formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires partout dans la province. Les hygiénistes dentaires, membres de ce comité, participent également au choix des conférenciers du congrès de l'**OHDQ**.

Nombre de réunions	6
Recommandations	14

FORMATION CONTINUE

Encore une fois, les membres du CFCP ont élaboré un calendrier de formation continue pour les hygiénistes dentaires afin de répondre à leurs besoins et attentes dans l'actualisation de leurs connaissances et afin de leur permettre de répondre à

la *Politique de formation continue obligatoire* qui exige d'accumuler quarante (40) heures de formation continue sur une période de deux ans avec un minimum de dix (10) heures la première année, n'incluant pas les cinq (5) heures de lecture scientifique. Par ailleurs, d'autres activités de formation ont été offertes à l'exercice 2016-2017. Le congrès bisannuel, où six cents (600) membres ont pu participer aux six (6) formations proposées et autres conférences, a eu lieu en octobre 2016. Également, les membres ont pu renforcer leurs aptitudes par les deux (2) formations du Symposium Philips et de la formation offerte par l'Ordre lors de la journée de l'assemblée générale annuelle.

Durant cet exercice, l'**OHDQ** a offert dix (10) différentes activités de formation continue.

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de villes	Nombre d'heures	Nombre de participants
Le développement du jugement professionnel de l'hygiéniste dentaire basé sur les évidences scientifiques – données probantes; modernisation de la profession	3	3	67
Les drogues : savoir plus, risquer moins	2	3	89
Formation RCR – Cardio – Secours – adultes-enfants / DEA	8	4	234
Clientèle différente : mieux la connaître pour mieux s'adapter	5	3	156
Évaluer le risque carieux par groupe d'âge spécifique, pour mieux suivre vos patients – Partie II	9	6	298
Résolution de conflits	4	6	138
S'engager dans le changement de sa pratique professionnelle en vue d'une prise en charge optimale de son client	1	1,5	154
Symposium Philips 2016 • Environnement buccodentaire lié à un dysfonctionnement thyroïdien • Anxieux, apeuré, irrité, ou est-ce peut-être l'autisme? Comment pouvez-vous aider?	1	5	165
Améliorer la santé des aînés par la santé dentaire : la mise en place d'un protocole buccodentaire	1	3	33
Total des participants			1 334

WEBCONFÉRENCES

Depuis le début de l'exercice 2016-2017, afin de mieux répondre à la demande des régions éloignées et d'avoir une approche proactive qui correspond davantage à la réalité des membres, la formation continue en ligne (webconférence) a été implantée.

Durant cet exercice, l'**OHDQ** a offert huit (8) webconférences.

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre d'heures	Nombre de participants
La planification des soins parodontaux en fonction du risque parodontal : une perspective clinique centrée sur les besoins du client	1,5	61
Parlons biofilm : conséquences néfastes sur la santé en général et stratégies pour mieux les contrôler	1,5	55
Périmucosite, péri-implantite : traitements préventifs, dépistage et gestion clinique par l'hygiéniste dentaire	1,5	17
L'utilisation des médias sociaux par les professionnels de la santé : entre l'éthique et la déontologie	2,5	22
Devenez votre spécialiste du contrôle des infections – Module 1	1,5	120
Devenez votre spécialiste du contrôle des infections – Module 2	1,5	85
Maladies articulaires dégénératives et le vieillissement prématuré de la dentition	1,5	44
La centrale de stérilisation et la traçabilité	2,5	18
Total des participants		422

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Christiane Levesque, H.D.

Mme Chau Ngoc Nguyen, H.D.

Mme Christine Thibault, B. Sc, H.D.

Mme Sophie Lecavalier, responsable des communications et secrétaire du comité

Rapport du comité d'encadrement de la pratique professionnelle

Démarré en 2015 et cessant ses activités en 2016, ce comité avait pour mandat de collaborer à l'établissement des lignes directrices ainsi que des normes de pratique adaptées aux secteurs de la santé dentaire publique et de la pratique privée.

Le comité a édicté des « Normes d'exercice à l'égard de la gestion des taches, des dépôts mous et du biofilm » qui ont été adoptées par le CA le 28 mai 2016.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Brigitte Arends, H.D., présidente du comité

Mme Sophia Baltzis, H.D.

Mme Mylène Chauret, H.D.

Mme Annie Duchaine, H.D.

Mme Marlène Harvey, H.D., responsable et secrétaire du comité

Rapport du Bureau du syndic

Conformément au mandat de protection du public qui lui est accordé en vertu du Code des professions, le Bureau du syndic de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** veille et s'assure du respect des dispositions du Code des professions et de l'ensemble des règlements adoptés par l'Ordre dont notamment le *Code de déontologie* des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le syndic peut, suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions faire enquête à ce sujet. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic informe le comité d'inspection professionnelle lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par un professionnel ou sa compétence professionnelle doit faire l'objet d'une inspection (article 121.1 du Code des professions).

De plus, le syndic a également le pouvoir de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du Code des professions).

En vertu des dispositions du Code des professions, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le syndic assure l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient, de même que ceux qu'il communique au sein de l'Ordre (article 108.5 du Code des professions).

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC :

Mme Louise Hébert, H.D., syndique

Mme Julie Boudreau, H.D., syndique adjointe

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

DISCIPLINE

Nombre de demandes d'enquête disciplinaire reçues	5
Nombre de membres visés	6
Nombre de dossiers ouverts	5
Nombre de demande d'enquête n'ayant pas fait l'objet d'ouverture de dossier	0
Nombre de dossier d'enquête complétée	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte au Conseil de discipline	1
Nombre de décisions de porter plainte au Conseil de discipline	0
Nombre de dossiers réglés par conciliation	0
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	4
Nombre de dossiers référés par le Comité d'inspection professionnelle*	1

* Le dossier a fait l'objet d'une intervention du bureau du syndic

Au 31 mars 2016, un dossier de l'exercice 2015-2016 demeurait ouvert. Le dossier a été fermé au cours de présent exercice.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE ET D'USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

À titre de personne désignée par le Conseil d'administration de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, le syndic peut également faire enquête sur toutes les demandes d'enquête logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant les actes de médecine dentaire autorisés à ces derniers ou qui usurpent le titre réservé d'hygiéniste dentaire conformément aux articles 188 et 188.1 du Code des professions.

USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Nombre de demande d'enquête reçue portant sur l'usurpation du titre	0
---	---

USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ D'HYGIÉNISTE DENTAIRE ET EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Nombre de demande d'enquête reçue portant sur l'usurpation du titre et l'exercice illégal	0
---	---

Rapport du Bureau du syndic (suite)

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Nombre de demandes d'enquêtes reçues portant sur l'exercice illégal	3
Nombre de dossiers ouverts	2
Nombre de demande d'enquête non retenue	1
Nombre d'enquête complétée	1
Nombre d'enquête non complétée	1
Nombre de décision d'intenter une poursuite pénale portant sur l'exercice illégal	0
Nombre de décision de ne pas intenter de poursuite pénale	1
Nombre de jugement rendu portant sur l'exercice illégal	0
Nombre de dossier en attente de jugement (exercice 2013-2014) portant sur l'exercice illégal	1
Amendes imposées	0

ACTIVITÉS AUTRES :

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic, en plus de son rôle de surveillance de l'exercice de la profession, a assuré un rôle de prévention auprès du public et des membres de l'Ordre. À cet égard, il a répondu, entre autres, à des demandes en fournissant de l'information, des explications et en effectuant des interventions préventives de nature suivante :

- Demande de validité de permis et/ou inscription au tableau des membres de l'Ordre;
- Demande d'information sur le processus du dépôt d'une demande d'enquête de nature disciplinaire;
- Demande d'information sur les actes qui peuvent être posés par l'hygiéniste dentaire ou le personnel autre et sur l'encadrement légal et réglementaire de l'exercice de la profession;
- Demande d'information sur la responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire;
- Demande d'information sur l'exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire et/ou sur l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire et sur le processus de dépôt d'une demande d'enquête, de la procédure judiciaire et des amendes pouvant être imposées;
- Demande d'information sur la confidentialité et le secret professionnel;
- Demande d'information sur les traitements reçus;
- Intervention en matière d'affichage d'offre d'emploi.

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic a répondu à une demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

VÉRIFICATION DES PERSONNES NON INSCRITES AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU QUÉBEC AU 1^{er} AVRIL 2016

Il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'Ordre au 1^{er} avril 2016 n'exerçaient pas la profession d'hygiéniste dentaire.

ACTIVITÉS DE FORMATION ET AUTRES

La syndique a rédigé un article pour la revue *L'Explorateur* portant sur le rôle préventif du Bureau du syndic. Elle a également assisté au congrès de l'OHDQ tenu en octobre 2016 ainsi qu'au 8^e Colloque sur l'interdisciplinarité organisé par des ordres professionnels en novembre 2016.

La syndique adjointe a participé en juin 2016 à la «Journée des syndicats» sous les auspices du CIQ, assisté à une formation sur les techniques d'enquêtes 1 et 2 en octobre 2016 et janvier 2017. Elle a de plus assisté au Congrès de l'OHDQ en octobre 2016.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Bien que l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* possède un règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes, il n'est pas mis en application; l'hygiéniste dentaire ne facturait pas directement le client.

Rapport du conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise aux dispositions du Code des professions et à la *Réglementation de l'Ordre des hygiénistes dentaires* dont notamment le *Code de déontologie* des membres.

Nombre de plaintes accueillies par le conseil de discipline	2
Nombre de membres du conseil ayant siégé	2
Nombre d'audiences du conseil de discipline portant sur deux plaintes disciplinaires jointes pour audition commune	1
Nombre de plainte disciplinaire portée devant le conseil de discipline par la syndique ou syndique adjointe (au cours de l'exercice présent 2016-2017)	0

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE :

Nombre de décision autorisant le retrait des plaintes	0
Nombre de décision rejetant les plaintes	0
Nombre de décision acquittant l'intimé	0
Nombre de décision déclarant l'intimé coupable (les deux plaintes jointes pour audition commune)	1
Nombre de décision rendue par le conseil de discipline dans les 90 jours de la prise en délibéré (portant sur les deux plaintes)	1
Nombre de décisions imposant une sanction	0
Nombre de décision en appel au Tribunal des professions	0
Nombre de décision rendue par le Tribunal des professions	0

NATURE DES PLAINTES :

Nombre de chefs d'infractions portés sur les deux plaintes disciplinaires	7
Nombre de chefs d'infraction en contravention aux articles 114 et 122 du Code des professions (RLRQ, chapitre C-26)	3
Nombre de chefs d'infraction en contravention de l'article 59 du <i>Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec</i> (chapitre C-26, r. 140)	1
Nombre de chefs d'infraction en contravention de l'article 60 du <i>Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec</i> (chapitre C-26, r. 140)	1
Nombre de chefs d'infraction en contravention de l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> (chapitre C-26)	1
Nombre de chefs d'infraction en contravention de l'article 60 du <i>Code des professions</i> (chapitre C-26)	1

NATURE DE LA SANCTION IMPOSÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE :

Au moment de la présentation du rapport annuel 2016-2017, la décision sur sanction n'a pas encore été rendue par le conseil de discipline qui a pris le dossier en délibéré lors de l'audience tenue le 3 février 2017.

COMPOSITION DU CONSEIL :

Mme Louise Bourassa, H.D.

Mme Louise Grenier, H.D.

Mme Roody Lauriston, H.D. (nommée le 11 juin 2016)

Mme Hélène St-Cyr, H.D.

M^e Janique Ste-Marie, notaire, directrice générale et secrétaire de l'**OHDQ**, secrétaire du conseil (jusqu'au 28 mai 2016)

M^e Nicole Bouchard, avocate, secrétaire du conseil (nommée le 28 mai 2016)

Rapport du comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de l'Ordre.

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui, ayant demandé la tenue d'une enquête au syndic, demande un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline.

Nombre de réunion du comité	0
Nombre de demande d'avis reçue	0
Nombre de demande présentée hors délai	0
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant au syndic ou syndic adjoint de compléter son enquête	0
Nombre d'avis concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Manon Campagna, H.D. (nommée le 11 juin 2016)

Mme Caroline Lavoie, H.D.

Mme Myriam Plante, H.D. (nommée le 11 juin 2016)

Mme Maryse Quesnel, H.D. (jusqu'au 19 mai 2016)

M. Henri Martin-Laval, administrateur nommé (nommé le 11 juin 2016 jusqu'au 11 octobre 2016)

M. Jean-Louis Leblond, administrateur nommé (nommé le 11 juin 2106)

Mme Constance Leduc, administratrice nommée

M. André Roy, administrateur nommé

M^e Janique Ste-Marie, notaire, directrice générale et secrétaire de l'**OHDQ**, secrétaire du comité (jusqu'au 2 mars 2017)

Rapport du comité des bourses

Le comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme annuel de bourses, l'**OHDQ** désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires, tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire, qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour en arriver à cette reconnaissance, l'**OHDQ** décerne trois mentions :

1. MÉRITAS INSTITUTIONNEL

Par cette bourse, l'**OHDQ** honore les meilleures réussites scolaires en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2. PRIX RACINE¹

En octroyant cette bourse, l'**OHDQ** vise à encourager les hygiénistes dentaires du Québec à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. BOURSE DE LA RELÈVE

Cette bourse est offerte à tous les abonnés étudiants de l'**OHDQ** inscrits au programme de techniques d'hygiène dentaire. Elle est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant aux critères établis par les membres du comité des bourses.

LAURÉATES 2016-2017

MÉRITAS INSTITUTIONNEL

Le comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du Méritas institutionnel par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des neuf (9) collèges au terme de leurs études. Les lauréates de l'exercice 2016-2017 sont :

Cégep de Chicoutimi	Carole-Anne Rousseau-Vigneault
Cégep de l'Outaouais	Carolane Giasson
Cégep de Saint-Hyacinthe	Isabelle Bisson
Cégep de Trois-Rivières	Roxane Garneau
Cégep Édouard-Montpetit	Camille Paradis
Cégep Garneau	Florence Perron
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	Annie Poulin
Collège de Maisonneuve	Jennifer Lapierre
Collège John Abbott	Stéphanie Perron

Chacune des lauréates a reçu une bourse de trois cents dollars (300 \$) offerte par notre partenaire, la Banque Nationale.

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces neuf lauréates afin de déterminer la personne gagnante de la bourse offerte annuellement par l'**OHDQ** d'une valeur de cinq cents dollars (500 \$). Le hasard a favorisé madame Camille Paradis, H.D., diplômée du Cégep Édouard-Montpetit.

Chaque année, l'Ordre est heureux de souligner l'excellence des diplômés au sein de la profession et félicite chaleureusement toutes les lauréates de l'exercice 2016-2017. Le nom de chacune figure sur une plaque commémorative affichée au tableau d'honneur de leur collège respectif.

PRIX RACINE

Ce prix n'a pas été décerné pour l'exercice 2016-2017.

¹ Ce nom a été choisi par les administrateurs de l'Ordre pour trois raisons : 1. La première nous rappelle l'œuvre de l'auteur Jean Racine, le célèbre poète dramatique français du XVIIe siècle; 2. La plus évidente est sa définition : Ce qui est à la base, au point de départ, à l'origine de quelque chose (racines des dents, racines du savoir, racines de la profession); 3. Une dernière est son utilisation par métaphore (figure de style qui consiste à établir implicitement un rapport de ressemblance entre deux réalités) ou encore son sens littéraire : lien solide, attache profonde à un lieu, à un milieu, à un groupe, principe profond.

Rapport du comité des bourses (suite)

BOURSE DE LA RELÈVE

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le comité a décerné les bourses de la relève 2016-2017 comme suit :

1^{re} année :

Mme Sarah Beaudoin
Cégep de l'Outaouais

2^e année :

Mme Lindsay Porter
Collège John Abbott

3^e année :

Mme Mélanie Pitsana Sonexaynarath
Collège de Maisonneuve

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$) a été remise à chacune des gagnantes. De plus, leurs trois textes ont fait l'objet d'une publication dans l'édition de janvier 2017 du magazine *L'Explorateur*.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Diane Duval, H.D., présidente

Mme Francine Demeules, H.D., administratrice

Mme Maryse Lessard, H.D., administratrice

Mme Josée Lemay, H.D., administratrice

M^e Janique Ste-Marie, notaire, directrice générale et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du comité (jusqu'au 2 mars 2017)

PRIX D'EXCELLENCE 2016-2017

PRIX SYLVIE-DE-GRANDMONT 2016

Ce prix vise à souligner l'engagement exceptionnel d'un hygiéniste dentaire envers sa profession, et ce, par des réalisations qui en ont permis le rayonnement. Pour être admissible, l'hygiéniste dentaire doit s'être distingué dans un ou plusieurs des domaines suivants : amélioration de l'image de la profession, participation à l'avancement de la profession, amélioration des services offerts au public.

Il a été décerné en 2016 à madame Nadia Dubreuil, H.D.

COMITÉ / JURY POUR LE PRIX SYLVIE-DE-GRANDMONT 2016 :

Mme Marie-Andrée Marcoux, H.D.,
en santé communautaire

Mme Jacqueline Toutant, H.D., du milieu de l'enseignement

Mme Diane Duval, H.D., présidente de l'Ordre

Mme Sylvie de Grandmont, H.D., première lauréate du prix

M. André Roy, représentant du public

PRIX MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC 2016

Le Mérite du CIQ constitue une reconnaissance de prestige pour le professionnel à qui il est accordé. Il est décerné par le CIQ sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres s'étant distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel, selon les critères de sélection suivants : son dévouement en tant que membre du conseil d'administration, du comité exécutif ou des comités de l'Ordre ou du CIQ, sa contribution au développement de sa profession au sein du régime professionnel québécois; son action remarquable touchant la gestion, la mise en place de structures et le développement de son ordre.

Un seul Mérite du CIQ est remis par ordre professionnel chaque année. Les candidatures sont soumises par les membres de l'Ordre et le conseil d'administration fait ensuite une recommandation au CIQ.

Le Mérite du CIQ 2016 a été décerné sur recommandation du conseil exécutif à madame Martine Plante, H.D., pour son engagement à promouvoir le rôle d'hygiéniste dentaire.

Rapport du comité des publications

Le mandat du comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'**OHDQ**. À cette fin, le comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration. À cette fin, le comité des publications a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice 2016-2017. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- Rouge
- La parodontie
- La langue
- La protection

COMPOSITION DU COMITÉ :

Mme Caroline Boudreault, H.D.

Mme Bibiane Gagnon, H.D.

Mme Éloïse Lafrenière, H.D.

Mme Martine Plante, H.D.

(jusqu'au 13 juin 2016)

Mme Sophie Lecavalier, responsable des communications et secrétaire du comité



Rapport du service des communications

L'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, un ordre qui communique en 2016-2017 :

Activités annuelles

Mois de la santé buccodentaire (avril 2016)

Journée de l'hygiéniste dentaire : kiosque à la Place Ville-Marie (12 avril 2016)

Vidéos

- Campagne d'information Ordre de protéger. Clip d'information sur la mission de protection du public de l'OHDQ diffusé à la fois sur son site web, celui de « Ordre de protéger » et dans les médias sociaux, février 2017
- Message de la présidente de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** aux membres de l'Ordre, décembre 2016
- Audition de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet de loi no 98 – *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, septembre 2016
- Entrevue avec Diane Duval, H.D., présidente de l'OHDQ, à TVA Nouvelles Abitibi-Témiscamingue, mai 2016

Prise de position et mémoire

- Collaboration interprofessionnelle avec 28 ordres de la santé et des services sociaux à un effort concerté de communication entre les professionnels de santé et diffusion du document *Expertises professionnelles adaptées aux besoins des personnes hébergées en CHSLD*, décembre 2016
- Énoncé de position de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** sur la prise d'empreintes, septembre 2016
- Mémoire de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** portant sur le projet de loi no 98 – *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (présenté le 13 septembre 2016 à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec), septembre 2016
- Énoncé de position de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** sur l'utilisation des lasers en hygiène dentaire, juin 2016

Mots d'Ordre

Publication expédiée trois ou quatre fois par année aux membres par courriel, qui contient notamment des nouvelles d'ordre légal ou juridique ainsi que des renseignements sur les dossiers prioritaires de l'Ordre. Il y a eu trois (3) envois en 2016-2017.

Magazine

L'Explorateur, le magazine scientifique de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, vol. 26, nos 1 à 4. Publié

en janvier, avril, juillet et octobre, ce magazine scientifique constitue une référence de toute première importance pour les hygiénistes dentaires et les autres professionnels de la dentisterie.

- Rouge, ses paradoxes
- La parodontie, mise à jour
- La langue, pour tous les goûts
- La protection, un détail qui peut changer une vie

Revue de presse

- « Les hygiénistes dentaires souhaitent en faire plus », *L'Écho Abitibien Le Citoyen*, 12 mai 2016
- « La lutte contre la carie dentaire n'est pas gagnée », *Viva Média*, 5 avril 2016
- « Les dents plutôt longues ! » *Huffington Post*, 4 avril 2016
- « De plus en plus de Québécois se font soigner les dents ailleurs », *Le Journal de Québec*, 2 avril 2016
- « La plus grosse facture, mais les pires dents », *Le Journal de Montréal*, 1^{er} avril 2016
- « La plus grosse facture, mais les pires dents », *Le Journal de Québec*, 1^{er} avril 2016

Entrevues radiophoniques

- « Des dentistes à l'œuvre dans des CHSLD de Sherbrooke », *Écoutez l'Estrie*, Sherbrooke : Ici Radio-Canada Première, 31 octobre 2016
- « Approfondir avec les élus les réalités de la santé buccodentaire des Québécois », *Des matins en or*, Abitibi-Témiscamingue : Ici Radio-Canada Première, 9 mai 2016
- « Plus difficile de prendre soin de ses dents en région », Abitibi-Témiscamingue : Info Énergie Rouge Boom, 9 mai 2016
- *Les voix de service*, Sherbrooke : Vues & Voix, 12 avril 2016

19^e Congrès 2016 de l'OHDQ sous le thème « Les pratiques de demain »

Les 14 et 15 octobre 2016 au Centre des congrès de Québec, avec plus de 600 participants de partout au Québec.

NOTE : TOUTE CETTE DOCUMENTATION, ÉCRITE, VISUELLE OU SONORE, EST DISPONIBLE DANS LE SITE WEB : OHDQ.COM.

SERVICE DES COMMUNICATIONS :

Mme Nadine Caron, adjointe administrative

Mme Marise Parent, réceptionniste et commis secrétaire

Mme Sophie Lecavalier, responsable des communications

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la

présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

AUTRE POINT

Les états financiers de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été audités par un autre auditeur indépendant qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 1 juin 2016.

Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil Dorion
Le 17 juin 2017



Michel Poirier, CPA auditeur, CA

Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	2 116 800 \$	2 115 131 \$	2 035 829 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	64 500	63 228	63 056
Abonnement étudiants	4 400	8 910	6 020
Droits d'admission	79 400	55 110	56 430
Droits de réadmission	84 700	116 136	99 715
Droits d'équivalence	13 500	13 325	15 625
Formation continue	126 900	103 750	123 615
Congrès	342 900	343 011	-
Commandites	26 000	26 000	23 000
Publications	93 100	100 670	102 980
Placements	32 000	43 774	32 836
Amendes	10 000	-	33 695
Divers	49 000	88 286	66 659
	3 043 200	3 077 331	2 659 460
CHARGES			
Administration générale (annexe A)	834 600	723 386	801 222
Conseil d'administration (annexe B)	71 600	62 592	77 041
Comité exécutif (annexe C)	165 800	166 320	137 110
Comité d'inspection professionnelle (annexe D)	342 100	333 551	327 884
Comité de la formation (annexe E)	3 800	-	1 779
Comité de la formation continue (annexe F)	391 500	335 200	326 671
Comité des équivalences (annexe G)	89 700	83 072	84 269
Comité des publications (annexe H)	171 200	160 289	156 685
Comité sur le développement de la profession (annexe I)	52 100	47 897	19 884
Plan stratégique (annexe J)	273 200	254 006	180 490
Affaires professionnelles et institutionnelles diverses (annexe K)	137 000	135 901	138 916
Congrès (annexe L)	291 820	290 540	-
	2 824 420	2 592 754	2 251 951
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	218 780 \$	484 577 \$	407 509 \$

Évolution des soldes de fonds

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017


	Fonds de stabilisation des assurances	Affectés aux Immobilisations	Non affectés	2017 Total	2016 Total
SOLDE AU DÉBUT	50 000 \$	22 395 \$	1 816 419 \$	1 888 814 \$	1 481 305 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	484 577	484 577	407 509
Acquisition d'immobilisations	-	28 816	(28 816)	-	-
Amortissement des immobilisations	-	(18 222)	18 222	-	-
SOLDE À LA FIN	50 000 \$	32 989 \$	2 290 402 \$	2 373 391 \$	1 888 814 \$

État de la situation financière

31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
Actif		
Court terme		
Encaisse	2 977 834 \$	2 940 365 \$
Débiteurs (note 5)	62 623	72 787
Charges payées d'avance	76 289	131 042
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	198 017	170 405
	3 314 763	3 314 599
Placements (note 4)	1 946 387	1 443 974
Immobilisations (note 6)	32 989	22 395
	5 294 139 \$	4 780 968 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	692 373 \$	678 787 \$
Produits perçus d'avance (note 8)	2 228 375	2 213 367
	2 920 748	2 892 154
Solde de fonds		
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
Affectés aux immobilisations	32 989	22 395
Non affectés	2 290 402	1 816 419
	2 373 391	1 888 814
	5 294 139 \$	4 780 968 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Diane Duval, H.D., présidente



Johanne Landry, H.D., trésorière

Flux de trésorerie

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 \$	2016 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	484 577 \$	407 509 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	18 222	63 820
	502 799	471 329
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	10 164	(2 260)
Charges payées d'avance	54 753	(6 554)
Créditeurs	13 586	25 330
Produits perçus d'avance	15 008	153 781
	93 511	170 297
	596 310	641 626
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(530 025)	37 517
Acquisition d'immobilisations	(28 816)	(12 537)
	(558 841)	24 980
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	37 469	666 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 940 365	2 273 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 977 834 \$	2 940 365 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec est constitué en vertu du Code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne "Budget" sont fournis à titre d'informations seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Constatation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition:

Les frais de poste et messageries, d'imprimerie et photocopie et de fournitures de bureau sont répartis en fonction de l'utilisation de chacun des services de l'Ordre.

Les frais de loyer, frais incidents et les frais divers sont quant à eux répartis selon la superficie utilisée par chacun de service de l'Ordre.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et des produits perçus d'avance.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. PLACEMENTS

	Juste valeur	2017	2016
Obligations, portant intérêts à divers taux entre 1,75 % et 2,50 %, échéant à diverses dates jusqu'en février 2022	2 128 397 \$	2 094 073 \$	1 564 379 \$
Fonds de prévention	331	331	-
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000	50 000
	2 178 728	2 144 404	1 614 379
Placements réalisables au cours du prochain exercice	202 268	198 017	170 405
	1 976 460 \$	1 946 387 \$	1 443 974 \$

5. DÉBITEURS

	2017	2016
Cotisations à recevoir et autres	53 303 \$	63 991 \$
Intérêts courus	9 320	8 796
	62 623 \$	72 787 \$

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2017

6. IMMOBILISATIONS

	2017			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	69 450 \$	68 351 \$	1 099 \$	1 775 \$
Matériel informatique	218 111	186 221	31 890	20 620
	287 561 \$	254 572 \$	32 989 \$	22 395 \$

7. CRÉDITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	179 963 \$	158 029 \$
Salaires et vacances à payer	109 839	104 496
Avantages sociaux à payer	-	415
Office des professions à payer	158 868	150 538
Taxes à la consommation	243 703	265 309
	692 373 \$	678 787 \$

8. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2017	2016
	\$	\$
Cotisations	2 204 088 \$	2 111 791 \$
Formation, congrès et autres revenus	24 287	101 576
	2 228 375 \$	2 213 367 \$

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux et de contrats totalisent 299 693 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	Loyer de base	Imprimante	Timbreuse	Total
2018	159 145 \$	4 691 \$	4 215 \$	168 051 \$
2019	106 097 \$	4 691 \$	4 215 \$	115 003 \$
2020	- \$	4 691 \$	4 215 \$	8 906 \$
2021	- \$	3 518 \$	4 215 \$	7 733 \$

Pour son loyer de base, l'Ordre pourra se prévaloir d'un renouvellement pour une période de 5 ans suite à l'échéance du bail actuellement en vigueur.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2017

	BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
ANNEXE A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	360 000 \$	346 933 \$	343 364 \$
Abonnements	1 400	662	713
Agrément dentaire	41 700	41 574	35 224
Assurances générales et taxes	800	640	634
Conseil interprofessionnel du Québec	36 300	34 923	31 001
Cotisations et affiliations	5 400	4 256	2 511
Entretien et réparations équipements	3 300	2 693	2 774
Formation de personnel	6 000	1 651	5 925
Fournitures de bureau et papeterie	5 500	3 741	5 743
Frais d'imprimerie et photocopies	9 200	6 098	4 371
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	8 000	4 332	6 785
Frais divers	15 000	11 153	3 354
Frais de poste et messagerie	10 000	6 608	7 698
Informatique	53 200	38 284	44 693
Frais bancaires	70 000	78 032	71 343
Location d'équipements	9 200	8 959	6 149
Loyer et frais incidents	47 300	45 421	49 477
Rapport annuel	2 400	2 368	3 991
Honoraires professionnels	117 200	65 277	109 446
Téléphone et service téléphonique	2 700	1 559	2 206
Amortissement des immobilisations	30 000	18 222	63 820
	834 600 \$	723 386 \$	801 222 \$
ANNEXE B - CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Jetons de présence	38 700 \$	29 784 \$	40 055 \$
Frais de déplacement	22 000	14 955	21 443
Frais de repas	3 000	2 743	2 471
Assurances responsabilité	2 000	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	400	298	88
Formation	3 000	5 017	8 206
Divers	2 500	8 051	3 034
	71 600 \$	62 592 \$	77 041 \$

	BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
ANNEXE C - COMITÉ EXÉCUTIF			
Salaires et charges sociales (présidence)	125 300 \$	126 419 \$	105 177 \$
Déplacements présidence	24 000	25 776	21 589
Honoraires de présence du comité	12 000	11 362	8 040
Frais de déplacement du comité	2 800	1 393	1 404
Divers	1 700	1 370	900
	165 800 \$	166 320 \$	137 110 \$

ANNEXE D - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	252 000 \$	248 933 \$	239 430 \$
Frais de déplacement	35 100	32 165	30 292
Jetons de présence du comité	3 800	2 173	3 078
Fournitures de bureau	2 000	1 783	2 680
Loyer et frais incidents	37 000	36 848	38 830
Frais de poste et messagerie	9 000	8 970	8 139
Divers	3 200	2 679	5 435
	342 100 \$	333 551 \$	327 884 \$

ANNEXE E - COMITÉ DE LA FORMATION			
Jetons de présence	2 500 \$	--- \$	1 266 \$
Divers	1 300	---	513
	3 800 \$	--- \$	1 779 \$

Renseignements complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

	BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
ANNEXE F - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	152 000 \$	149 461 \$	143 960 \$
Jetons de présence du comité	3 200	1 383	2 452
Frais de déplacement	2 100	919	1 383
Formation continue	158 700	117 665	107 242
Divers	-	1 000	1 002
Frais bancaires	4 000	3 559	3 622
Frais de poste et messagerie	3 000	3 268	4 957
Frais d'imprimerie et photocopies	1 000	852	1 734
Fournitures de bureau	2 000	1 821	2 074
Loyer et frais incidents	65 500	55 272	58 245
	391 500 \$	335 200 \$	326 671 \$

ANNEXE G - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Salaires et charges sociales	56 000 \$	53 950 \$	52 082 \$
Jetons de présence du comité	1 700	1 151	1 353
Frais de déplacement	800	304	294
Fournitures de bureau	4 200	1 903	2 543
Loyer et frais incidents	20 000	18 424	19 415
Divers	7 000	7 340	8 582
	89 700 \$	83 072 \$	84 269 \$

	BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
ANNEXE H - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Salaires et charges sociales	61 000 \$	57 941 \$	57 189 \$
Jetons de présence du comité	2 300	1 398	1 330
Frais de déplacement	1 500	820	1 099
Fournitures de bureau	4 000	1 903	2 542
Loyer et frais d'incidents	20 000	18 424	19 415
Divers	-	419	396
Frais de production	58 400	54 994	53 032
Frais de poste	24 000	24 390	21 682
	171 200 \$	160 289 \$	156 685 \$
ANNEXE I - COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION			
Salaires et charges sociales	48 000 \$	44 784 \$	17 817 \$
Frais de déplacement	1 600	1 304	605
Jetons de présence du comité	2 000	1 545	1 198
Divers	500	264	264
	52 100 \$	47 897 \$	19 884 \$
ANNEXE J - PLAN STRATÉGIQUE			
Élaboration du plan stratégique	140 000 \$	107 544 \$	78 555 \$
Promotion aux membres			
Assurances responsabilité	45 000	45 917	41 986
Impression et autres	46 200	42 804	54 768
Promotion au public			
Activités provinciales	2 000	825	1 706
Placement média	40 000	56 916	3 475
	273 200 \$	254 006 \$	180 490 \$

Renseignements complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

	BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
Annexe K - AFFAIRES PROFESSIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES DIVERSES			
Bureau du syndic général			
Salaires et charges sociales	3 300 \$	4 211 \$	5 311 \$
Honoraires de présence	29 400	42 296	24 531
Fournitures de bureau	2 500	2 386	1 333
Frais de déplacement	700	1 247	667
Loyer et frais incidents	9 500	9 212	9 708
Divers	4 700	4 426	5 054
Bureau du syndic - Pratique illégale			
Honoraires de présence	10 400	5 184	8 727
Honoraires professionnels	33 500	27 668	35 550
Conseil de discipline			
Honoraires professionnels	43 000	39 271	48 035
	137 000 \$	135 901 \$	138 916 \$
ANNEXE L - CONGRÈS			
Honoraires	52 000 \$	52 090 \$	- \$
Frais de déplacement	16 720	16 751	-
Location de salles	27 000	25 950	-
Location d'équipements	60 100	60 096	-
Congrès	129 000	128 804	-
Fournitures de bureau	7 000	6 849	-
	291 820 \$	290 540 \$	- \$

Membres du Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente et responsable de l'accès à l'information	Mme Diane Duval , H.D.	Élue au suffrage universel des membres	Mai 2014
Administrateurs	Mme Francine Demeules , H.D.	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Mai 2014 (démission le 24 mars 2017)
	Mme Anick Boulay , H.D.	Estrie et Montérégie	Mai 2015
	Mme Ghislaine Clément , H.D.	Estrie et Montérégie	Mai 2014
	Mme Ruth Nicole , H.D.	Estrie et Montérégie	Juin 2016
	Mme Manon L'Abbée , H.D.	Laurentides et Lanaudière	Mai 2015 (démission le 7 février 2017)
	Mme Maryse Lessard , H.D.	Mauricie et Centre-du-Québec	Mai 2014
	Mme Johanne Landry , H.D.	Montréal et Laval	Mai 2013
	Mme Nicole Seminario , H.D.	Montréal et Laval	Mai 2015
	Mme Lorna Lanoue-Patrice , H.D.	Montréal et Laval	Juin 2016
	Mme Josée Tessier , H.D.	Montréal et Laval	De mai 2012 à mai 2016
	Mme Mylène Chauret , H.D.	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Janvier 2015
	Mme Mélanie Desmarais , H.D.	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2014
	M. Jason Lambert , H.D.	Québec et Chaudière-Appalaches	Juin 2016
	Mme Josée Lemay , H.D.	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Novembre 2014
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	M. Jean-Louis Leblond Mme Constance Leduc M. Henri Martin-Laval M. André Roy Mme Renée Verville		Mai 2016 Mai 2014 Juin 2016 au 11 octobre 2016 Mai 2014 Décembre 2016

Membres du comité exécutif

Mme Diane Duval , H.D.	Présidente
Mme Anick Boulay , H.D.	Vice-présidente (11 juin 2016)
Mme Josée Tessier , H.D.	Vice-présidente (fin le 31 mai 2016)
Mme Johanne Landry , H.D.	Trésorière
Mme Ghislaine Clément , H.D.	Administratrice
M. André Roy	Administrateur nommé

Membres du comité de vérification

Mme Diane Duval , H.D.	Présidente
Mme Johanne Landry , H.D.	Trésorière
M. André Roy	Administrateur nommé
M. Michel Poirier , CPA	Auditeur
M^e Janique Ste-Marie	Directrice générale et secrétaire (jusqu'au 3 mars 2017)

Personnel permanent du siège social

M^e Janique Ste-Marie, notaire

Directrice générale et secrétaire (jusqu'au 3 mars 2017)

M^e Katherine Poirier, conseillère juridique et secrétaire intérimaire

(du 14 février au 17 mars 2017)

M^e Vincent Généreux-de Guise, conseiller juridique et secrétaire intérimaire

(du 20 mars 2017 au 18 mai 2017)

Nancy Vallée

Adjointe administrative à la secrétaire de l'Ordre

Isabelle Caron

Adjointe administrative à la présidence et à la direction générale

(du 29 septembre 2015 au 27 juillet 2016 – officiel le 4 novembre 2016)

Francine Trottier

Adjointe administrative à la présidence et à la direction générale

(du 20 septembre 2016 au 9 décembre 2016)

Luc Quintal

Adjoint administratif à la présidence et à la direction générale

(depuis le 1^{er} décembre 2016)

Sophie Lecavalier

Responsable, Communications

Nadine Caron

Adjointe administrative, Communications

Marise Parent

Réceptionniste et commis-secrétaire, Communications

Agathe Bergeron, H.D.

Responsable, Inspection et pratique professionnelle

Carolle Bujold, H.D.

Inspectrice

Anna Maria Cuzzolini, H.D.

Inspectrice (jusqu'au 23 février 2017)

Manon L'Abbée, H.D.

Inspectrice (début le 27 mars 2017)

Jinette Laparé

Adjointe administrative, Inspection et pratique professionnelle

Joëlle Masengu Mbanga, H.D.

Adjointe administrative, Inspection et pratique professionnelle

(début le 20 mars 2017)

Marlène Harvey, H.D., B. Éd., M. Adm.

Responsable et secrétaire du comité des équivalences et responsable

du comité de l'encadrement de la pratique professionnelle

(jusqu'au 6 juin 2016)

Susan Badanjak, H.D., M. Sc.

Responsable du développement de la profession

(début le 3 novembre 2016)

Maryse Quesnel, H.D.

Responsable des équivalences (début le 19 mai 2016)

Nadine Caron

Adjointe administrative, Équivalences

Louise Hébert, H.D.

Syndique

Julie Boudreau, H.D.

Syndique adjointe

Walter Barbosa

Responsable, Ressources financières et matérielles

Adriana Elvira

Adjointe administrative, Ressources financières et matérielles



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

« Les hygiénistes dentaires du Québec :
**des professionnels complices de
votre santé buccodentaire !** »